

■ **Stratégie publicité Stéphane Baehler**, à Lausanne (FOSC du 03.03.1993, p. 1055). Par décision du 20 septembre 2001, le Président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois a prononcé la faillite du titulaire. La procédure de faillite, suspendue faute d'actif, a été clôturée le 12 novembre 2001. La raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC. Journal no 9525 du 07.10.2002 (00681650 / CH-550.0.057.377-8)